ENTRETIEN

societe.union@sonapresse.com

"Nous souhaitons construire, dans la région, une société inclusive dans laquelle femmes et hommes jouissent des mêmes droits"

ERLYNE Antonela Ndembet, ministre gabonais en charge des droits de l'Homme situe dans cette interview les enjeux des assises qui réunissent près de 300 personnes autour des questions de genre et de promotion des femmes en Afrique centrale.

Propos recueillis par Prissilia.M. MOUITY & Sveltana NTSAME NDONG Libreville/Gabon

L'UNION: Madame la ministre, le Gabon abrite du 25 au 27 mai 2023 la Conférence des ministres en charge du genre et de la promotion de la femme de la CEEAC. Quels en sont l'objectif et les enjeux?

Erlyne Antonela NDEMBET-**DAMAS**: La Conférence des ministres du Genre et de la Promotion de la femme de la CEEAC, qui se tient à Libreville, est l'initiative du gouvernement gabonais en partenariat avec la Commission de la CEEAC et avec l'appui des partenaires Onu-Femme, Onu-Unoca et Pnud avec pour objectif de concevoir un agenda commun. À l'issue du 22e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC qui a eu lieu à Kinshasa le 25 février dernier, notre pays a été porté à la tête de la Conférence des chefs d'État pour l'année 2023 dans le cadre des priorités de la Communauté. Et dans le cadre des priorités affirmées par le président de la République, lors de sa prise de fonction, figurent les questions relevant des femmes et des jeunes dans l'espace CEEAC. C'est donc dans le cadre de la mise en œuvre de cette priorité qu'il nous est apparu opportun de réunir ici à Libreville les ministres du Genre des États membres pour nous pencher sur la question des droits des femmes. L'organisation de cette conférence est aussi, pour le gouvernement gabonais, la concrétisation de son programme Gabon- Égalité fortement soutenu par la première dame du Gabon, Sylvia Bongo Ondimba.

Que dire du choix de la thématique "Bâtir un agenda commun pour la promotion des Droits des Femmes et leur autonomisation "?

Le choix de ce thème participe de la part du gouvernement gabonais et de la CEEAC d'une ambition bien comprise. Notre idée est de sortir de ces échanges avec des mesures concrètes et un calendrier de mise en œuvre commun aux 11 États membres qui sera soumis pour adoption aux chefs d'État et de gouvernement lors de leur prochaine conférence qui se tiendra ici même à Libreville en juin 2023. Avec cet agenda, nous souhaitons construire, dans la région, une société inclusive dans laquelle les femmes et les hommes jouissent des mêmes droits et contribuent de manière égale au développement de nos États.

Pourquoi cette attention particulière sur la question des

Il faut déjà préciser que, dans l'ensemble des États membres de la CEEAC, les femmes représentent 50,11 % de la population. Par ailleurs, la plupart de ces États ont souscrit, au niveau international, des engagements en faveur de la promotion de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes. Dans le cadre de ces engagements internationaux, ils ont également adopté des lois nationales visant à favoriser la promotion des droits des femmes et à assurer leur pleine participation à la vie économique, politique et sociale. Malheureusement, le constat qui est fait c'est qu'en dépit de tous ces instruments juridiques, la place et le rôle des femmes dans la sousrégion demeurent limités. Il s'agit donc de poser un diagnostic et, surtout, de proposer des pistes et des mesures concrètes pour faire en sorte que, dans toute la sousrégion, la condition de la femme soit conforme aux engagements internationaux des États et à leur législation nationale.

Nous notons dans l'ensemble des pays membres de la CEEAC, un département ministériel chargé des questions du Genre.



La ministre de la Justice Erlyne Antonela Ndembet-

Comment le comprendre ?

Depuis les années 90 et l'avènement de la démocratie, nos pays ont toujours accordé de l'intérêt aux questions de genre confiées à des ministères chargés des domaines tels que l'enfance, la famille et l'action sociale. Il se trouve, malheureusement, que la structure de ces ministères est souvent fragile et qu'ils ne disposent pas toujours de ressources humaines et financières leur permettant de remplir pleinement leurs missions. L'instauration des ministères entièrement dédiés à cette question du genre traduit donc *l'importance qu'occupe désormais* cette question dans la gestion de

Concrètement quelle est, à ce jour, la situation de la représentativité des femmes dans les instances de décision politiques et dans les organes élus des États de la CEEAC?

Force est malheureusement de reconnaître que la région Afrique centrale figure encore parmi les mauvais élèves en matière de représentativité des femmes aux postes de décision et dans les assemblées politiques. Selon les chiffres de l'Union interparlementaire, elles ne représentent que 15 % des élus de l'Assemblée nationale au Gabon, 12 % en République Centrafricaine et 14 % au Congo. Dans d'autres pays, la situation est nettement meilleure. C'est le cas au Cameroun où elles représentent 33 % grâce au quota volontaire des partis politiques mais surtout au Rwanda où

50 % des femmes au Parlement. Quant à la représentation des femmes au sein de l'exécutif, elle demeure limitée et ne concerne, la plupart du temps, que des postes non régaliens sauf dans des cas très isolés comme le Gabon ou le Tchad. Cette situation est d'autant plus déplorable que dans tous ces pays où des lois promouvant la participation politique des femmes ont été adoptées.

C'est donc dire que des efforts restent à faire en vue de la participation effective des femmes à la vie politique?

Il me semble évident que nos sociétés doivent encore faire des efforts en faveur de la reconnaissance de l'intérêt et de l'importance de la participation politique des femmes. De mon point de vue, cette participation doit être à la hauteur de leur contribution réelle, souvent négligée, au développement économique de nos sociétés. En effet, on estime entre 50 et 70 % la part des femmes dans la population active agricole; entre 60 et 80 % leur part dans la production vivrière. Par ailleurs, et c'est une chose que nous pouvons tous observer, ce sont elles qui occupent quasiment l'essentiel des activités urbaines notamment le petit commerce, la restauration, l'artisanat, la couture et le maraîchage.

À ce sujet, quel peut être le rôle de la CEEAC en tant qu'institution communautaire?

La CEEAC peut jouer un rôle primordial en vue de la correction de cet état de fait. Il faut rappeler que, conformément aux articles 78 et 79 du Traité révisé de la CEEAC, celle-ci est engagée dans la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. Cet engagement est d'ailleurs traduit dans les grands axes stratégiques retenus dans la politique genre, adoptée en 2020. Dans sa démarche, la CEEAC, soucieuse des questions de promotion et d'autonomisation de la femme a entrepris de mettre en œuvre des plans d'action sectoriels axés sur les questions de genre. C'est le cas notamment de son plan d'action

on a déjà dépassé la barre des de mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations unies sur le droit des femmes, la paix et la sécurité. Dans ce même cadre, la CEEAC met en œuvre plusieurs autres actions telles que la démarche vers l'élaboration d'une convention de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles en Afrique centrale etc.

Pouvez-vous situer l'opinion quant au déroulement précis des travaux?

La conférence s'articulera autour de 4 sessions principales organisées sous la forme de panels. La 1re portera sur le fonctionnement des mécanismes institutionnels nationaux destinés à favoriser la promotion de la femme ; la 2de sur les ministères du Genre et de la promotion de la femme en Afrique centrale; les deux dernières porteront sur le dialogue thématique inclusif entre les ministres, les partenaires et la société civile pour l'accompagnement à la mise en œuvre des priorités de l'agenda commun en Afrique centrale. Du point de vue organisationnel, nous avons prévu un format Conférence consistant en des séances plénières avec des communications d'experts suivies d'échanges.

Ces assises donneront-elles lieu à la production de livrables ? Si oui, lesquels?

La Conférence des ministres doit déboucher sur l'élaboration d'un document sur les recommandations portant sur les axes prioritaires et qui constituera l'Agenda commun des États de la CEEAC en faveur de la promotion des droits et de l'autonomisation des femmes. Si cet Agenda est adopté lors du huis clos des ministres, il sera ensuite soumis pour approbation et adoption par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement au cours du prochain Sommet de la CEEAC. En cas d'approbation par les chefs d'États et de gouvernements, nous pourrons donc lancer le processus d'élaboration d'une Convention de la CEEAC sur la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles.